

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°03/2024

PORTANT REGLEMENT SUR LA CIRCULATION

Rue de la Marne

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ; Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise **Cangi**,

Considérant que pour l'**exécution des travaux**, il y a lieu de restreindre la circulation **Rue de la Marne**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. A compter du vendredi 08 mars 2024 8 heures et durant la totalité des travaux, la circulation de tous les véhicules sera restreinte Rue de la Marne ;

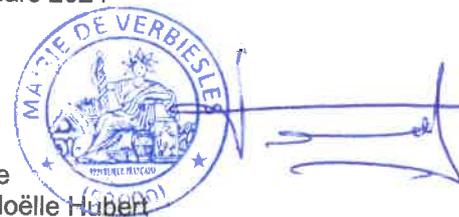
Article 2. La signalisation du chantier et de la circulation sera à la charge de l'entreprise intervenant Rue des Tilleuls.

Article 3. Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier de toute part.

Article 4. Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Nogent-en-Bassigny, au Service départemental d'incendie et de secours, à Monsieur le Directeur du SAMU, au Service transports scolaires du Conseil Départemental.

Fait à Verbiesles,
Le 08 mars 2024

Le Maire
Marie-Noëlle Hubert



Stéphane VERNIER
1^{er} Adjoint
52000 VERBIESLES